

L'OMC ET L'ACTE III DE LA GLOBALISATION

UNE NOUVELLE ÉCONOMIE POLITIQUE INTERNATIONALE DU SYSTÈME COMMERCIAL MULTILATÉRAL ?

MEHDI ABBAS *

Les négociations commerciales multilatérales et l'agenda de l'OMC constituent un bon révélateur des contradictions de l'économie politique mondiale. L'enlèvement de l'agenda de Doha pour le développement reflète les problématiques majeures de la phase actuelle de la globalisation : rééquilibrage des rapports de richesse et de puissance, contestabilité des compromis entre capitalismes établis et capitalismes émergents, défaut des régulations systémiques, soutenabilité sociale et écologique des modèles de croissance. La période postcrise 2007 – l'acte III de la globalisation – constitue un moment de repolitisation du régime d'accumulation globalisée et emprunte la voie de la sécurisation des enjeux de gouvernance globale. La soutenabilité et la faisabilité de cet agenda naissant de la globalisation reste problématique.

L'agenda de Doha pour le développement (ADD) est le premier cycle de négociations de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), lancé fin 2001 dans le contexte particulier résultant des attentats du 11 septembre 2001, acte tragique et fondateur des relations économiques internationales et de la gouvernance globale ¹.

* UNIVERSITÉ GRENOBLE-ALPES, FACULTÉ D'ÉCONOMIE, CNRS, EDDEN, 38040 GRENOBLE

¹ Sous l'impulsion de Robert Zoellick, l'exécutif de l'époque a associé la Trade Promotion Authority à la question de la sécurité des États-Unis et à leur *leadership* dans la mondialisation économique. Outre l'affirmation de Zoellick pour qui « le terrorisme doit être contré par le commerce », l'exécutif affirme que « l'économie de marché internationale, dont le commerce et l'OMC sont des éléments constitutifs indispensables, offre un antidote à cette attitude de rejet violent » de la mondialisation. Voir « Countering Terrorism with Trade », 20 septembre 2001, <http://www.washingtonpost.com> et The WTO and New Global Trade Negotiations : What's at Stake ?

Cet élément de contexte n'est pas sans avoir pesé sur le lancement d'un cycle de négociations commerciales multilatérales (NCM) dédié à la question du développement. Or, la mise en avant du développement comme objectif premier des négociations commerciales repriorise l'agenda commercial multilatéral en faisant du développement, et non de la libéralisation commerciale sa finalité. Par là même, il fait de l'OMC – organisation dédiée à la libéralisation multilatérale des échanges – une organisation du développement où les problèmes productifs et commerciaux Nord-Sud sont censés être traités. Le lancement de l'ADD signifiait également que les États membres avaient décidé de traiter les déséquilibres initiaux dans les rapports Nord-Sud, accédant ainsi à une revendication récurrente des pays en développement relativement à l'iniquité des accords de l'OMC issus du cycle d'Uruguay (1986-1993) [ONU, 2000 ; OXFAM, 2002]. Les États membres de l'OMC étaient soutenus par le secrétariat de l'organisation qui voyait dans cet agenda un moyen d'arrimer l'OMC au programme des objectifs du millénaire pour le développement (OMD).

À juste titre, l'ADD montre que l'une des questions les plus problématiques que doit affronter le système commercial multilatéral et, *in extenso*, l'économie politique mondiale demeure celle de la régulation des rapports Nord-Sud, mondes développés et mondes en développement, d'autant plus que l'émergence produit, au sein des mondes en développement, une hétérogénéité structurelle qui devient problématique. La configuration institutionnelle des rapports Nord-Sud est déterminante dans l'analyse et la compréhension à la fois des ajustements internationaux et des schémas d'intégration et de fragmentation économique internationale. La crise économique globale a mis à bas la thèse du découplage Nord-Sud ². Elle a

<http://www.ustr.gov>, 30 octobre 2001. Pascal Lamy, négociateur européen lors de Doha et depuis le 1^{er} septembre 2005 Directeur général de l'OMC, indiquait que « dans le contexte de l'après-11 septembre [...] nous devons utiliser tous les moyens multilatéraux à notre disposition si nous voulons vraiment progresser sur la voie du développement » et d'ajouter que « le 11 septembre nous oblige à porter nos efforts sur le lancement d'un signal politique fort concernant notre soutien au système commercial international ».

<http://trade.ec.europa.eu/doclib/html/119514.htm>

² Thèse selon laquelle, en raison de la part croissante des PED dans les échanges mondiaux et de la diversification géographique accrue

montré au contraire, et continue de le faire, la complexité des interdépendances systémiques et asymétriques dont est porteuse la globalisation. Et comme toute crise, la grande récession marque l'entrée dans une phase de recomposition par les unités actives (États et firmes) de l'espace économique mondial et des rapports d'économie politique internationale qui le fondent.

Dès lors, le déroulement et les problématiques des négociations commerciales multilatérales constituent une porte d'entrée à l'analyse de l'état des rapports Nord-Sud dans la phase actuelle de la globalisation que nous nommerons l'acte III. Le cycle de Doha se voulait la matrice d'un processus d'élaboration d'un nouveau compromis normatif, productif et commercial Nord-Sud et *in extenso* un nouveau compromis sur la façon dont s'articulent mondialisation et développement. Ce nouveau compromis tarde à se mettre en place en raison de la complexité et de la conflictualité du processus précédemment évoqué et des mutations structurelles produites par le travail de crise de la grande récession. Ces deux éléments s'additionnent pour accroître la contestabilité du compromis commercial multilatéral. Faut-il reconsidérer les modalités de fonctionnement du multilatéralisme commercial ou réformer la gouvernance de l'OMC ? Et cette dernière peut-elle être pensée en faisant abstraction des transformations structurelles de l'économie internationale ?

de leurs flux commerciaux, les pays émergents auraient autonomisé leur conjoncture, voire, dans une moindre mesure, désynchronisé leur cycle économique par rapport à ceux du Nord. Cette thèse avait émergé avant l'éclatement de la bulle boursière de 2007, et était même revenue sur le devant de la scène lors de la reprise économique de 2009-2010, le redressement des pays émergents étant plus rapide que celui des pays développés. Mais la crise de la dette en zone euro et les incertitudes sur la vigueur de la croissance américaine ont provoqué une onde de choc que les pays émergents n'ont pu éviter. Depuis 2007, les pays émergents sont dans l'incapacité de sortir d'un modèle de développement fondé sur le commerce international et l'investissement pour se recentrer sur la demande intérieure. Le « découplage » constitue un des éléments du vocabulaire véhiculant l'idée que la globalisation a mis fin aux rapports de domination, hiérarchiques et asymétriques, entre les centres et les périphéries. Pour qu'un découplage se produise, il faudrait que s'opèrent de profondes transformations dans les pays émergents, à commencer par l'internationalisation de leurs devises. Un autre moteur du découplage serait l'accroissement des investissements régionaux entre pays en développement.

Pour traiter du triptyque structure-institution-agenda, cet article s'organise en trois temps. Le premier procède à une mise en perspective historique et analytique de l'ADD. Le deuxième explicite les principaux enseignements relatifs à l'économie politique des rapports Nord-Sud qu'il est possible de retenir de l'enlisement de l'ADD. Le troisième temps opère une remontée analytique en posant que l'économie politique des rapports Nord-Sud ne constitue qu'une manifestation fractale du mouvement de reconfiguration de l'économie politique mondiale.

De la grande modération (1999-2007) à la grande récession (2007- ?)

L'agenda de l'OMC pour le développement dans les tourments des nouveaux (des)équilibres internationaux

Lancé dans un contexte spécifique, l'agenda de Doha pour le développement, ou agenda de l'OMC pour le développement, a vite rencontré des problèmes de fond et de forme. À cela s'ajoute la crise financière de 2007 qui a eu pour effet de modifier l'ordre des priorités de la communauté internationale. L'objet de cette section est de revenir sur les douze années de négociations d'un cycle qui ne devait durer que trois ans, pour mettre en évidence les principaux facteurs explicatifs de son enlisement.

Le programme originel de l'agenda de Doha pour le développement

L'ADD comporte à l'origine cinq thématiques, les trois premières concernent l'ensemble des membres, les deux dernières constituent la substance du cycle pour le développement :

- i) Le volet libéralisation des échanges* porte principalement sur les services, l'agriculture et l'accès au marché des produits industriels (NAMA selon l'acronyme anglais) ;
- ii) Le volet réglementation* concerne la rénovation et l'aménagement du contenu d'un certain nombre d'accords de l'OMC (la procédure de dumping et antidumping, la procédure de règlement des différends et la révision des règles relatives aux accords commerciaux régionaux). Ce volet concerne également l'accord sur la propriété intellectuelle (ADPIC) ;
- iii) Les « Questions de Singapour »* relatives à la facilitation des échanges, la transparence des marchés publics, l'investissement, les politiques de concurrence ;
- iv) Le volet institutionnel* se scinde en deux sujets principaux. Le premier est celui de la mise en œuvre. Il s'agit d'une revendication

majeure des PED-PMA qui réclament l'établissement d'un bilan de la mise en œuvre des accords de l'*Uruguay round* avant le lancement de tout autre négociation. Les questions de mise en œuvre consistent à faire le point sur le respect des obligations négociées, sur les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de certains accords et sur la correction des déséquilibres systémiques de l'OMC. Le second sujet concerne la rénovation du traitement spécial et différencié ³. Il est proposé d'établir un accord-cadre sur le traitement spécial et différencié (TSD) et de réexaminer les dispositions qui lui sont relatives en vue de les renforcer, de les préciser et de les rendre plus opérationnelles ;

v) *La création de deux groupes de travail* sans mandat de négociation : commerce, dette et finance ; commerce et transfert de technologies. Comme le veut l'usage à l'OMC, les premiers travaux sont consacrés à la détermination précise des questions à traiter et à la formulation des termes et références utilisés.

D'un agenda pour le développement à un agenda sur l'accès au marché

Ce large programme de négociation (dix-neuf thématiques) a connu deux phases (Cf. tableau 1 pour le détail). La première est la phase extensive avec le projet de réinterprétation des accords de l'OMC dans leur forme, dans leur substance et dans leurs objectifs à l'aune du thème du développement. La seconde phase débute après la conférence ministérielle de Cancùn (septembre 2003). Cette dernière marque la victoire d'une interprétation commerciale de la déclaration de Doha puisqu'elle voit le retrait des dossiers de la mise en œuvre et du TSD de la liste des thématiques prioritaires en vue de la finalisation du cycle. À cela s'ajoute le gel des groupes de travail sur la dette et le transfert de technologie.

³ Le TSD comporte six catégories de dispositions : i) les dispositions visant à améliorer les opportunités commerciales pour les PED-PMA, parmi lesquelles celles relatives à l'accès aux marchés des pays du Nord ; ii) les dispositions impliquant la prise en compte des intérêts des PED-PMA lors de l'adoption de mesures commerciales par les pays du Nord ; iii) les dispositions donnant aux PED-PMA une capacité discrétionnaire dans l'élaboration de leur politique commerciale et les exemptant des disciplines commerciales appliquées par et aux pays développés ; iv) les dispositions relatives à l'aide et à l'assistance technique ; v) les provisions relatives à la protection de leur marché intérieur ; vi) les provisions accordant aux PED-PMA des délais plus longs d'exemption à la norme multilatérale.

Le « paquet de juillet 2004 » opère un recentrage de l'ADD qui se transforme en une négociation commerciale standard focalisée sur la réduction des tarifs douaniers et le démantèlement de barrières non tarifaires (soutien interne et subvention). Tendance qui se confirmera lors de la conférence de Hong Kong (décembre 2005) et lors du compromis de juillet 2008, dernier compromis en date. Cette évolution achève de signifier l'échec dans la forme et la substance d'une négociation orientée vers le développement [Wilkinson, 2007].

L'enlisement de l'ADD révèle le double défaut dont il souffrait dès son lancement. D'une part, ne pas avoir clairement établi la finalité « développement » assignée à la libéralisation commerciale. D'autre part, ne pas avoir établi de critères clairs et consensuels permettant de conclure si un accord est « bon » ou non en termes de développement. Autre problème de gouvernance explicatif de l'enlisement : le *sequencing* de la négociation. Le compromis pour un cycle de trois ans selon la logique suivante : un an pour les questions de développement, un an pour l'agriculture puis le NAMA puis les services et enfin un an pour le reste de l'agenda, a conduit à son enlisement en raison de l'inaboutissement des questions de développement et du dossier agricole.

Agenda positif : Élaborée à partir des travaux de la Cnuced, cette expression rend compte de l'expertise fournie aux PED-PMA dans l'élaboration de leurs positions et dans la formulation de leurs demandes de libéralisation dans le cadre des négociations à l'OMC. L'objectif opérationnel est de les amener d'une position passive, voire d'un refus de s'engager dans les négociations, à une position pro-active avec des intérêts offensifs.

Sur le dossier emblématique de la dimension développement, à savoir le traitement spécial et différencié, après avoir abouti à l'identification de 88 propositions devant être converties de dispositions non contraignantes en dispositions impératives et contraignantes, la négociation s'est bloquée. Les pays développés ont précisé que le mandat sur le TSD ne devait pas altérer l'équilibre des droits et obligations. Si tel était le cas, le TSD ferait l'objet de négociation avec possibilité de concessions croisées. On assiste donc à une commercialisation du droit historique des PED-PMA dans le système commercial multilatéral. Ajoutons que, dans la négociation sur la libéralisation des produits industriels, les PED, particulièrement les émergents, se voient contraints à une réciprocité plus que totale en matière de libéralisation, ce qui les conduira d'ailleurs à refuser les compromis de Hong Kong (2005) et Genève (2011).

Tableau 1 : Les pays en développement dans le régime de l'OMC

De Marrakech (avril 1994) à Singapour (décembre 1996) - Le temps de l'innocence

- i) Absence d'un agenda positif pour les PED ;
- ii) absence d'une stratégie de négociation ;
- iii) mise en œuvre graduelle des Accords de l'Uruguay round et apprentissage du *modus operandi* de l'OMC ;
- iv) introduction des Questions de Singapour (investissement, concurrence, marchés publics et facilitation des échanges).

De Singapour à Seattle (décembre 1999) - Le temps des empoignades

- i) Élaboration d'un agenda de négociations propre aux PED ;
- ii) inscription de la question de la mise en œuvre à l'ordre du jour (Genève, 1998) ;
- iii) émergence de coalitions aux intérêts offensifs dans les négociations ;
- iv) recul des prescriptions libérales (échec de l'AMI, crise asiatique, échec du lancement du cycle pour le millénaire) ;
- v) rôle des ONG en faveur des PED.

De Seattle à Doha (novembre 2001) - Le temps des promesses

- i) Changement de stratégies et d'attitudes des pays industrialisés vis-à-vis des PED (lancement des OMD) ;
- ii) consolidation de l'agenda positif et des coalitions ;
- iii) meilleure compréhension de l'institution et des enjeux associés aux négociations ;
- iv) lancement du cycle de Doha pour le développement ;
- v) accession de la Chine.

De Doha à Cancún (septembre 2003) - Le temps des promesses non tenues

- i) Absence d'avancées sur les principales thématiques « développement » (TSD, ADPIC et santé publique, mise en œuvre) ;

- ii) non-respect des délais et absence d'accord sur les modalités de négociation ;
- iii) émergence du G20 en réaction au duopole États-Unis/Union européenne dans le dossier agricole, consolidation du G90 ;
- iv) échec de la conférence ministérielle de Cancn.

De Cancún à Hong Kong (décembre 2005) – Le temps du réalisme

- i) Compromis sur les fourchettes de réduction des mesures de soutien interne dans la négociation agricole ;
- ii) compromis sur l'élimination des subventions à l'exportation ;
- iii) adoption de la formule Suisse dans la négociation sur la libéralisation des biens industriels ;
- iv) blocage de la négociation sur les services ;
- v) paquet développement à destination des PMA uniquement. Franchise de droit de douane pour 97 % des produits originaires des PMA mais sans échéance de mise en œuvre. Les 3 % restant concernent 330 lignes tarifaires pouvant priver tous les produits de certains PMA d'un accès aux marchés.

De Hong Kong à Genève (décembre 2011) – le temps du surplace

- i) La conférence de Genève (2009) peut être considérée comme une ministérielle blanche chargée de « passer en revue le fonctionnement de l'institution » (P. Lamy) ;
- ii) approbation de l'accession de la Russie, du Monténégro et du Samoa ;
- iii) adoption d'une dérogation autorisant le traitement préférentiel des fournisseurs de services des 31 PMA libérant les autres membres de l'obligation légale d'accorder un traitement non discriminatoire à tous leurs partenaires commerciaux ;
- iv) relance du programme de travail sur le commerce électronique et sur les petites économies vulnérables (PEV).

L'émergence et la nouvelle place des PED-PMA dans le système commercial multilatéral

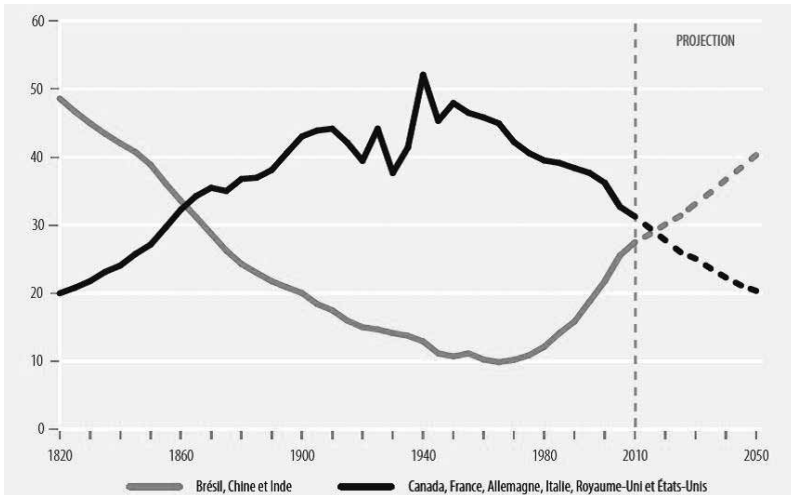
Le tableau 2 montre que le principal rapport d'économie politique ayant évolué ces dernières années est celui de la place des PED-PMA dans la structure du commerce mondial. Et l'essentiel de cette évolution tient dans la place qu'occupent les économies émergentes (Brésil, Chine, Inde en particulier)⁴. Cela est confirmé par la figure 1 mesurant l'évolution de la part de la production mondiale.

Tableau 2 : Part relative des grands ensembles dans les exportations mondiales 1960-2011

	1960	1970	1980	1990	2000	2010	2011
PED	24.5	19.0	29.5	24.2	31.9	36.9	43
PED Asie	11.2	8.4	17.9	17	23.8	27.6	33.5
PED Amérique	7.5	5.5	5.5	4.1	5.7	5.5	6.0
PED Afrique	5.5	5.0	6.0	3.0	2.3	3.0	3.3
PED Océanie	0.15	0.2	0.1	0.08	0.08	0.06	0.07
PMA	2.4	1.6	0.7	0.52	0.56	0.8	1.1
Economie développées	71	76.4	66.4	72.4	65.7	60.3	52.5

Source : CNUCED à partir des données <http://unctad.org/en/Pages/Statistics/About-UNCTAD-Statistics.aspx>

⁴ Sur la période 1995-2010, douze pays (Argentine, Brésil, Chili, Chine, Corée du Sud, Inde, Malaisie, Mexique, Pérou, Singapour, Taiwan et Thaïlande) concentrent la moitié du stock d'investissement direct à destination des PED, 65 % du dynamisme des exportations et 56 % de la croissance du PIB mondial.

Figure 1. Part de la production mondiale en pourcentage

Source : Pnud (2013), Rapport sur le développement humain, Nations unies, Genève, p. 15. La production est mesurée en parité de pouvoir d'achat du dollar de 1990.

Cette section porte son attention sur les conséquences contradictoires de l'émergence et s'interroge du point de vue de l'économie politique du développement et du traitement des PED-PMA dans le système commercial multilatéral, sur ce que nous révèle l'enlisement de l'agenda de Doha pour le développement.

La nécessaire rénovation du traitement des PED-PMA

L'évolution du TSD dans le régime OMC reflète l'effacement des enjeux de développement dans les négociations des années 1980 ⁵. Il se fonde dans le compromis libre-échangiste

⁵ Les accords de l'OMC ne comportent pas un texte juridique général concernant le traitement des PED-PMA, mais quelque 155 dispositions introduites de façon *ad hoc* sans réelle réflexion sur leurs besoins commerciaux et encore moins de développement. La plupart des dispositions du TSD sont rédigées en termes non contraignants, relevant plus d'une logique de déclaration d'intention que d'une logique de concessions ou de droits accordés aux pays en développement. Cela rend leur application non exécutoire en vertu de la procédure de règlement des différends instaurée dans le cadre des accords de l'*Uruguay round*.

qui caractérise désormais les accords de l'OMC ⁶, ceux-ci constituant un instrument de consolidation du triptyque libéralisation-privatisation-stabilisation [Srinivasan, 1998 ; Stiglitz, 2002]. D'un instrument destiné à faire en sorte que la libéralisation du commerce soutienne le développement, il est devenu un outil d'aide aux PED-PMA pour accroître leur capacité légale et institutionnelle à assumer leurs obligations en matière de libéralisation du commerce, d'où une approche en termes de délais d'ajustement, la gradation ne s'appliquant qu'aux PMA [Abbas, 2006]. Cette normalisation institutionnelle et normative porteuse d'un déploiement du capital productif et d'une reconnexion asymétrique aux réseaux de production mondialisés a représenté un coût économique pour l'ensemble des PED-PMA. La différenciation des trajectoires économiques au Sud met à mal cette approche. Cela d'autant plus, comme le font remarquer Chang (2002), Rodrik (2005) et Lee (2009), que les pays qui ont réussi leur intégration à ses réseaux productifs sont ceux qui n'ont pas mis en œuvre, ou alors bien plus tard que la majorité des membres en développement de l'OMC, les recommandations normatives des accords de l'Uruguay round. Il est dès lors évident que réduire la problématique du traitement des PED-PMA à une question d'accès préférentiel aux marchés du Nord est insuffisant et n'est plus tenable à l'aune du dynamisme commercial de certaines économies du Sud et des nouveaux équilibres commerciaux internationaux (*cf.* Figure 2). Cette insuffisance est confirmée par le fait que l'insertion réussie dans l'économie globalisée ne dépend pas tant de l'avantage comparatif national à l'exportation mais de la capacité à attirer les capitaux productifs, à faire évoluer qualitativement la dotation factorielle et à se positionner sur les créneaux à forte valeur ajoutée de la chaîne de valeur internationale, autant d'éléments exclus, compte tenu de son réductionnisme commercial, des négociations de l'OMC.

⁶ Les années 1980 sont marquées par une révision radicale de l'agenda international sur le contenu des politiques de développement, révision dans laquelle la réforme du régime commercial international constitue un élément-clé. Une logique d'intégration au marché mondial se substitue à celle de développement du marché interne et de constitution de structures productives articulées. Cela conduit à l'abandon des politiques de réformes graduelles remplacées par des stratégies d'ouverture rendues nécessaires pour l'obtention de prêts dans le cadre de la conditionnalité FMI et en vue de l'accession au GATT puis plus tard à l'OMC.

Figure 2. Évolution de la part du Sud-Nord et du Sud-Sud dans le commerce mondial



Source : PNUD (2013). Rapport sur le développement humain, Nations unies, Genève, p. 48. Le Nord fait référence à l'Australie, le Canada, le Japon, la Nouvelle-Zélande, les États-Unis et l'Union européenne.

C'est pourquoi la négociation sur la réforme du TSD a vu s'opérer un glissement sémantique substituant le terme de *flexibilités* à l'expression de *traitement spécial et différencié*. De plus, les discussions ont vu s'imposer l'idée d'une différenciation entre les pays en développement au sein du système commercial multilatéral. D'ailleurs, le thème de la différenciation constitue la thèse centrale du rapport de Sutherland [2004] sur l'avenir du système commercial multilatéral. Il est endossé par les pays développés s'inspirant de leurs pratiques concernant leurs systèmes de préférences bilatérales et régionales⁷. Ils le relient

⁷ En janvier 2004, l'ancien négociateur américain, R. Zoellick, a adressé à ses collègues de l'OMC une lettre qui était explicite sur cette question. En janvier 2005, le commissaire européen au commerce, P. Mandelson, a exprimé une préférence pour la différenciation.

à l'effectivité et l'opérationnalité du TSD. En allant du plus spécifique au plus systémique, l'articulation entre l'effectivité et l'opérationnalité du TSD et la différenciation repose sur trois types d'arguments [Paugam, 2005]. Le premier est que la catégorie unique des PED dans l'OMC ne favorise pas l'élaboration de stratégies commerciales ciblées pour le développement. La prise en compte des besoins spécifiques des pays impliquerait une différenciation afin d'ajuster les mesures au plus proche de leurs particularités. Le second argument serait de réserver les mesures commerciales prodéveloppement aux pays ayant un déficit de capacités structurelles et institutionnelles (PMA, petites économies insulaires, petites économies vulnérables). La politique commerciale serait conçue comme l'instrument de second rang d'une stratégie de développement, elle-même envisagée comme une politique de correction des défaillances et imperfections de marché [Hoeckman, 2005]. Pour le reste des PED, les objectifs de développement ont davantage de chances d'être atteints par des mesures plus directes ne relevant pas de la politique commerciale (taxation, subvention, réglementation domestique). Le troisième type d'arguments repose sur le fait que l'OMC envisage le système commercial multilatéral ouvert et non discriminatoire comme un bien public global [OMC, 2004]. Dès lors, tout régime dérogatoire réduit les gains associés au système et génère des externalités négatives [Stevens, 2002 ; Page, Kleen, 2005]. Il convient donc de relativiser la portée du TSD en fonction du niveau de développement. Ces trois propositions convergent vers l'idée que l'accès accru aux marchés des pays émergents et des pays en développement les plus dynamiques devrait être un droit pour le reste des PED et les PMA. C'est la lecture de l'OMC du thème des échanges Sud-Sud : mettre à contribution les PED dynamiques pour ce qui est de l'aide au commerce et de l'accès préférentiel à destination des PED non dynamiques et des PMA. Notons pour l'instant l'absence de critères pertinents de différenciation entre les pays membres de l'OMC. Tant que cette question ne sera pas résolue, le thème de la différenciation n'avancera pas (*cf.* schéma 1 pour le détail des propositions).

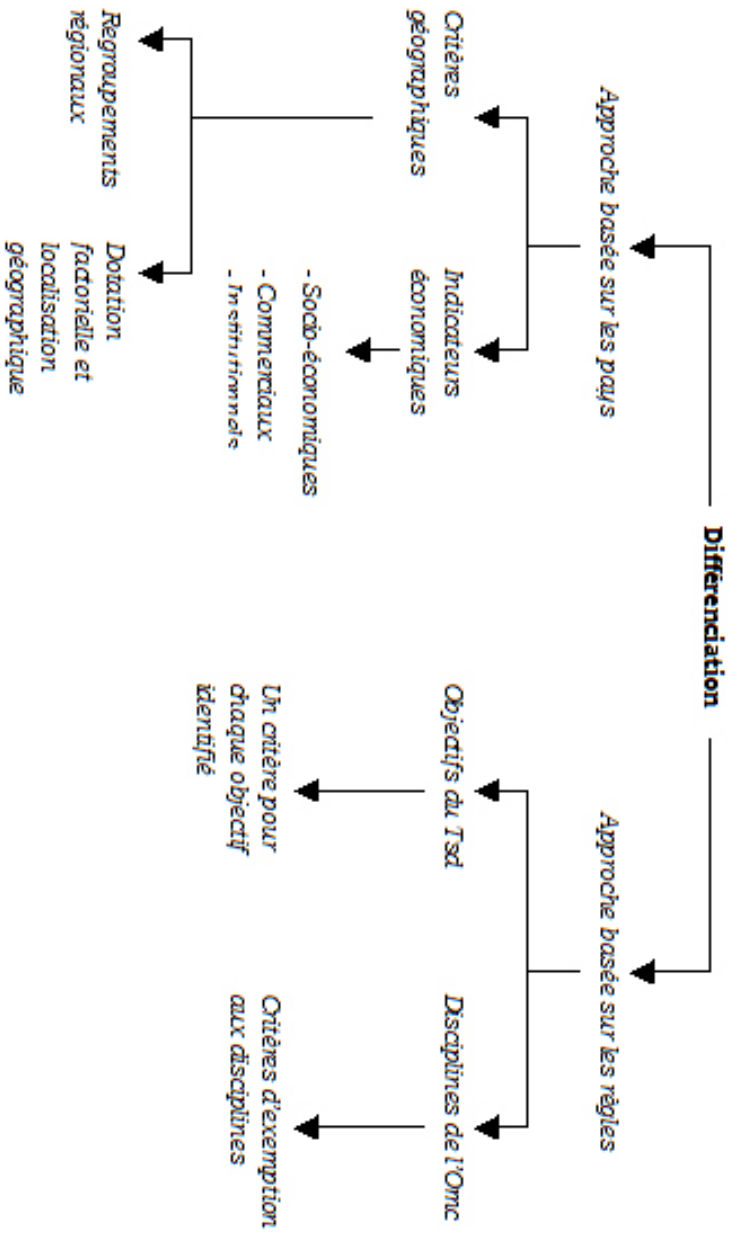


Figure 3. Typologie des critères de différenciation

Deux remarques pour conclure cette section. La question de savoir si les négociations commerciales multilatérales doivent d'abord définir les mesures du TSD puis décider quels pays pourraient bénéficier de ce traitement dérogatoire, ou alors si elles doivent d'abord définir des catégories de pays pour ensuite rattacher chacune de ces catégories à des mesures du TSD, n'est toujours pas tranchée. La seconde concerne l'aspect dynamique de la différenciation qui ferait que les flexibilités dont bénéficient les PED iraient en s'atténuant au fur et à mesure que les pays franchiraient les seuils prédéfinis. De là à considérer que l'objectif de la différenciation se réduit à une normalisation des PED les plus dynamiques il n'y a qu'un pas, que certains n'hésitent pas à franchir ⁸.

Penser le développement à l'ère de l'émergence

L'ADD est lancé dans un contexte marqué par deux tendances contradictoires. D'une part, une relance des projets de coopération Nord-Sud autour de la thématique de la mondialisation comme instrument de lutte contre la pauvreté. D'autre part, un approfondissement sectoriel et spatial des concurrences-rivalités internationales. En effet, quelle qu'en soit l'issue, de l'accession de la Chine lors de la conférence de Doha au veto de l'Inde lors de la conférence de Genève de juillet 2008 en passant par la création du G20, le cycle pour le développement est celui qui consacre le phénomène de l'émergence économique. C'est l'émergence qui est à l'origine du débat sur la différenciation et du refus d'introduire la question de l'espace politique pour le développement, les pays du Nord et les émergents n'entendant pas concéder une vision non commerciale du régime OMC. La crise asiatique et la crise financière globale de 2007 s'agglomèrent pour expliquer les politiques ultramercantilistes de certains acteurs du système pour lesquels l'OMC doit demeurer une organisation dédiée à l'ouverture non discriminante des marchés.

De fait, l'émergence est porteuse d'une conflictualité Sud-Sud. La séquence allant de Cancun à Hong Kong impose de distinguer le « Sud global » (Brésil, Chine et Inde) compte tenu

⁸ Le basculement des négociations sur l'accord-cadre concernant les dispositions relatives au TSD du Comité commerce et développement vers le Conseil général de l'OMC indique, selon certaines délégations, que les négociations n'ont pas pour finalité la consolidation d'un sous-régime dérogatoire ou spécifique à destination des PED-PMA.

de son potentiel concurrentiel et de sa capacité compétitive sur l'ensemble de la chaîne de valeur. L'un des enseignements de l'ADD est qu'il n'existe pas nécessairement de synergie et encore moins une communauté d'intérêt entre ce G3 élargi à un G20 et le G99 ou le G33. L'émergence d'économies à capacité exportatrice consolide la position d'un « certain » Sud [le G3 (Chine, Inde, Brésil) et le G20] et marginalisant l'autre (le G90 : Union africaine, ACP, PMA). De plus, le Sud global tire sa cohésion des hésitations de l'UE et des États-Unis, voire de leur incohérence, plus que d'un agenda proactif et collectif de négociation.

Nous avons indiqué que l'OMC était entrée dans « l'ère des rendements décroissants » [Abbas, 2005]. L'enlisement de l'ADD ajoute deux arguments à notre propos. D'une part, il montre l'incapacité des États à affirmer un lien positif et opératoire entre ouverture et développement. D'autre part, il révèle l'impossibilité jusqu'à présent d'arriver à un mode opératoire efficace de négociation entre les capitalismes installés, les capitalismes émergents, les PED non émergents et les PMA au sein de l'OMC.

L'OMC n'est pas en mesure d'élaborer un paradigme articulant de façon durable et opératoire mondialisation et développement car, conçue pour être un forum de négociation, elle n'est pas faite pour en définir le contenu substantiel. Elle reste dans une approche où la libéralisation des régimes commerciaux et d'investissement constitue l'option à même de garantir, d'une part, une participation active et bénéfique au système commercial multilatéral et, d'autre part, un développement économique (*export-led growth*). D'où l'incapacité à dépasser la doctrine selon laquelle l'ADD vise à « favoriser la réalisation des objectifs du développement au moyen d'un accès aux marchés amélioré » pour les PED-PMA. En engageant un cycle pour le développement uniquement sous l'angle de la libéralisation et de la facilitation des échanges, les membres de l'OMC ne pouvaient qu'aboutir à une impasse. C'est une approche qui n'est plus soutenable dans un contexte de crise économique globale et d'ultramercantilisme [Abbas, 2011]. Comment la « construction de capacités » pourrait-elle se faire dans un contexte historique de réduction de l'espace pour les spécialisations profitables, en raison précisément de l'émergence de la Chine et de l'Inde ? Quid des déséquilibres globaux commerciaux et financiers à l'origine de la crise ? La question agricole peut-elle se résoudre uniquement par la libéralisation des échanges ? Comment gérer les dissensus sur la substance à donner au régime commercial multilatéral et sur les besoins de son évolution pour qu'il intègre une autre rationalité que celle de la libéralisation commerciale ?

Et à un niveau plus global, ne serait-il pas temps d'ouvrir l'agenda de la régulation, ou gouvernance, du capitalisme de l'anthropocène ?⁹ Ne voit-on pas que l'organisation du système commercial multilatéral conduit à une surexploitation de la biosphère débouchant sur les problèmes de l'épuisement des ressources, de l'accumulation des déchets et du réchauffement climatique ?¹⁰ Ne pas poser le problème des principes du régime OMC¹¹ en tant que dispositif limitant la prise en compte d'objectifs non commerciaux dans les politiques publiques, voire portant atteinte à l'intégrité de certaines politiques publiques (climatique, environnementale, sociale), c'est s'empêcher de réfléchir à un autre schéma d'intégration économique globale que celui de la concurrence-rivalité interétatique.

L'OMC et l'acte III de la globalisation

La crise de 2007-2008 ne se singularise ni par ses manifestations (crise bancaire et boursière) ni par son origine (crise d'endettement), elle se singularise par son intensité, sa globalité et son additionnalité au sens où elle s'ajoute à une crise écologique majeure (le réchauffement climatique) et sociale (la montée des inégalités et de l'extrême pauvreté). La simultanéité de ces événements, la séquence historique à laquelle ils s'agrègent

⁹ Le terme renvoie à la période de l'histoire qui débute avec la révolution industrielle et dont la principale caractéristique est d'avoir fait passer les activités humaines au rang de force géologique majeure en mesure d'infléchir la trajectoire naturelle du climat. Selon Crutzen *et al.* [2007], l'après-Seconde Guerre mondiale est synonyme de « grande accélération » en matière de changements anthropiques. Pour plus de détails voir Sachs [2011] et Grinewald [2012].

¹⁰ Outre les délocalisations carbone motivées et le carbone virtuel, les émissions de GES, CO₂ en particulier, induites par la DIT et par l'éclatement international de la chaîne de valeurs représentent 26 % des émissions globales. À quoi s'ajoute l'incapacité du paradigme du libre-échange et du régime OMC à prendre en charge une externalité globale, dynamique et de stock telles les émissions de CO₂.

¹¹ À savoir : la non-discrimination, la réciprocité, la suppression de toutes les formes de restrictions aux échanges, l'élimination des subventions et la conditionnalité de leur usage, l'impossibilité d'invoquer les méthodes et procédés de production comme moyen de différenciation entre les biens, l'article XX du GATT-1994 qui conçoit la protection de l'environnement comme une exception à la libéralisation et non comme un droit commercial.

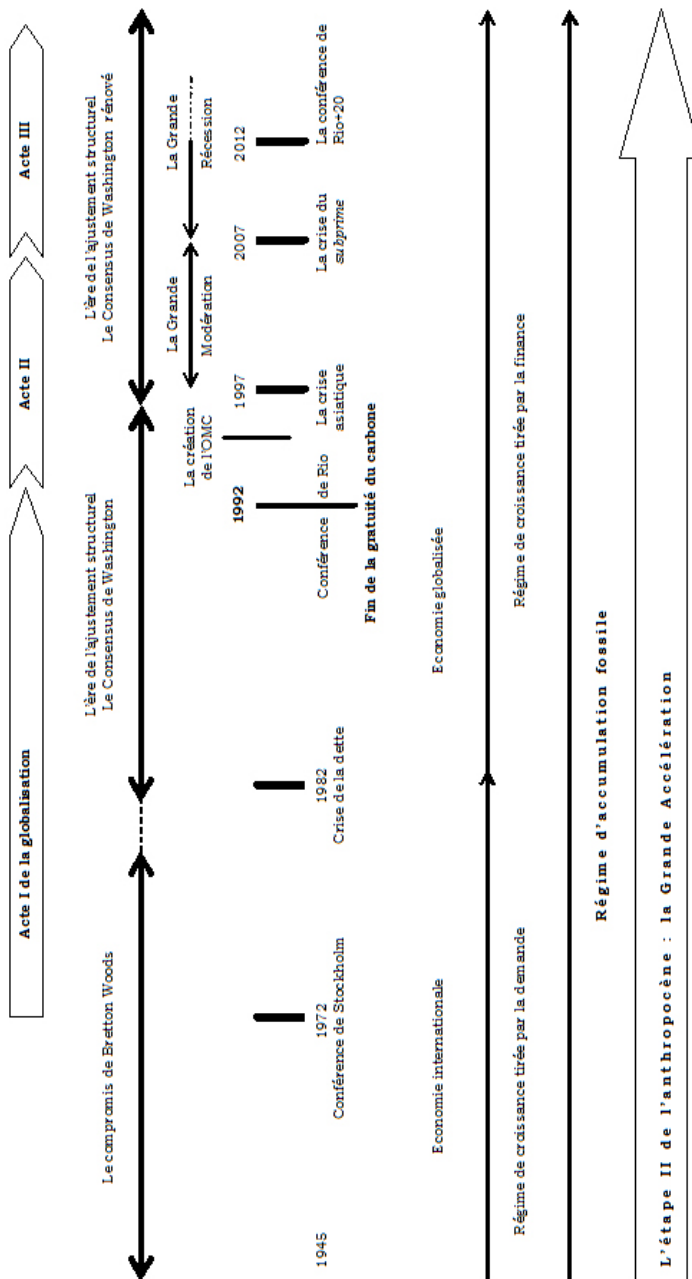
et leur épicycle nous conduisent à formuler la conjecture selon laquelle nous serions dans un épisode marquant la fin d'un cycle systémique d'accumulation du capital et ouvrant sur une transition hégémonique [Arrighi, 1994 ; Arrighi *et al.*, 1999]. Le schéma suivant met en évidence la périodisation en trois actes de la globalisation et l'inscrit dans les différents processus et événements consubstantiels au processus de globalisation des économies nationales.

Dans la succession des cycles systémiques d'accumulation, les périodes d'expansion financière marquent « l'automne » de développements majeurs du capitalisme mondial [Braudel, 1979]. Simultanément, ces périodes sont marquées par l'émergence d'une nouvelle puissance hégémonique en mesure de réorganiser le système en vue d'une nouvelle phase d'expansion matérielle. Il est sans doute trop tôt pour conclure sur ce dernier point. Toutefois, en quoi les douze dernières années de négociations commerciales renseignent-elles ces éléments d'analyse et en quoi ceux-ci permettent-ils une compréhension de la dynamique de l'enlisement du cycle pour le développement de l'OMC, manifestation d'un rééquilibrage dans l'économie mondiale ? La réponse tient en deux éléments renvoyant à la dialectique de l'économie politique mondiale.

Contestabilité des compromis et *leadership* coalitionnel

La dynamique concurrentielle de la globalisation a fait voler en éclat les catégories collectives au sein de l'OMC. Le déclin de la Quadrilatérale (États-Unis, Union européenne, Japon et Canada) en tant que productrice de consensus n'est à ce titre qu'une manifestation du déclin du poids des pays développés dans l'économie politique mondiale. Le système commercial multilatéral prend acte de cet état de fait et de l'arrivée de nouveaux acteurs pouvant peser dans la formation des compromis commerciaux, productifs et normatifs. Le programme de Doha est marqué par l'affirmation des capitalismes émergents et la consolidation de leur rôle dans les négociations commerciales multilatérales, reflet de la nouvelle hiérarchie de l'accumulation industrielle qui a lieu désormais, pour l'essentiel, hors des foyers historiques du capitalisme. L'accession de la Chine lors de la conférence ministérielle de Doha marque le point de départ de ce rééquilibrage. À ce titre, l'ADD subit les effets de l'évolution des spécialisations et du basculement du centre de gravité de l'économie mondiale vers les économies asiatiques et, dans une perspective plus large, vers l'économie Pacifique, marquant ainsi l'effacement de l'économie Atlantique et son corollaire, le compromis transatlantique comme moteur de la négociation.

Schéma 1 : Les trois actes de la globalisation économique



La multiplication des coalitions interétatiques est la manifestation la plus visible de cet équilibre géoinstitutionnel en gestation. Graduellement, le modèle de club (peu de membres décidant pour tous les membres) cède la place à un modèle de coalitions dans lequel un ensemble de membres décide pour tous les membres. Au stade actuel des contradictions de l'économie politique mondiale, cette reconfiguration des rapports interétatiques illustre la mise en place d'un « complexe centre-périphérie global »¹² dont des regroupement tels que les FIP (États-Unis, Union européenne, Brésil, Inde, Australie), la néo-Quad (États-Unis, Union européenne, Chine, Brésil ou Japon, selon les sujets) ou le G4 (États-Unis, Union européenne, Brésil et Inde), ou le G6 (G4 plus Australie et Japon), seraient l'expression. Cette hypothèse reprend à son compte l'une des conclusions d'Abu-Lughod selon lequel une transition hégémonique a moins de chance de prendre la forme de l'essor puis du déclin d'une seule puissance que celle – temporaire – d'un groupe d'États. De sorte que nous faisons face à une période de rivalités interétatiques. Le système commercial multilatéral sera-t-il en mesure de pérenniser ce complexe et d'innover institutionnellement pour en produire un mode opératoire ? Est-ce vers plus de plurilatéralisme, de minilatéralisme ou vers un modèle de cercles concentriques ou de clubs de *like-minded countries* que se dirigerait le système ? Ou alors actera-t-il son caractère transitoire pour attendre l'établissement d'une nouvelle hégémonie ? Comment définir des règles d'action collective dans un contexte de transition hégémonique ? L'enlisement de l'ADD montre la complexité de la réponse si ce n'est son absence.

Les pays développés, malgré leur déclassement industriel, demeurent en mesure de paramétrer les négociations. Le dispositif institutionnel et juridique de l'OMC n'offre pas d'espace d'expression pour une autre rationalité que celle des capitalismes historiques et une autre préférence que celle de leur agenda de globalisation. De sorte que le fonctionnement de l'OMC continue à répondre avant toute chose aux intérêts et aux objectifs des grandes puissances commerciales [Benaroya, Cling, 2001]. Cet élément de continuité dans le fonctionnement du système commercial multilatéral ne doit pas occulter que les capacités de paramétrage sont moindres et s'appuient sur l'inclusion d'économies émergentes dans le complexe centre-

¹² Nous nous référons aux travaux de Danemark *et al.* [2000]. Ces auteurs utilisent l'expression de « complexe cœur-périphérie global ».

périphérie global. En ce sens, la transition hégémonique peut-elle s'interpréter comme une nouvelle étape dans le déclassement de l'Occident, en termes démographiques, entamé vers 1920, en termes économiques vers 1950 et en termes normatifs à partir du début des années 2000 ?

En dernier lieu, l'évolution de l'ADD prouve que l'OMC et le système commercial multilatéral connaissent une crise de *leadership* amplifiée par le fait que l'émergence a transformé la mondialisation d'une opportunité pour les capitalismes historiques en une contrainte comportant des coûts d'ajustement majeurs pour certaines franges socioéconomiques en raison de la pression concurrentielle imposée par les capitalismes émergents. Ces derniers ont une préférence pour la souveraineté et leur modèle de développement, non exempt de contradictions, est loin d'être porteur d'un nouveau projet hégémonique susceptible de relancer les bases d'une expansion matérielle socialement inclusive, environnementalement soutenable et économiquement équitable. Au contraire, les émergents endossent les dispositifs institutionnels et normatifs de l'OMC. Tout au plus peut-on dire qu'ils ont en commun une lecture moins libre-échangiste. Le discours sur la refondation de la gouvernance globale reste celui du Nord. L'échec du cycle de Doha marque la victoire des pays qui souhaitent réduire l'OMC à sa seule dimension commerciale (G3 et États-Unis). À ce niveau, il est impossible de ne pas faire le parallèle avec la négociation climatique internationale. La séquence Bali (2007)-Copenhague (2009)-Durban (2011) voit la préférence des grands émetteurs (les pays émergents et les États-Unis) s'imposer. La « fin » de l'hégémonie américaine devrait-elle être questionnée ?

La sécurité collective comme bien public global

Du lancement de la commission Leutwiler (1982), qui débouche sur l'agenda du cycle d'Uruguay (1986), à la phase actuelle d'enlisement du cycle de Doha, la négociation commerciale multilatérale a impulsé et accompagné le processus de globalisation économique. La globalisation constitue un drame – suite d'événements envisagés sous l'angle de l'action – en trois actes. L'acte I est celui durant lequel la globalisation est une dynamique de décloisonnement et d'ouverture compétitive des marchés nationaux (1972-1994)¹³. C'est l'acte de la redéfinition

¹³ L'acte fondateur de l'agenda de la globalisation économique est, selon nous, le voyage de Nixon en Chine (1972) durant lequel se

de l'articulation entre le national et l'international dans le sens d'une intégration commerciale et productive croissante au marché mondial. La crise mexicaine de 1994 – « première crise du *xxi*^e siècle » selon M. Camdessus, alors directeur général du FMI –, la crise asiatique et la grande modération (1997-2007) constituent les jalons de l'acte II de la globalisation (1994-2007). C'est une phase durant laquelle se poursuit le décloisonnement des espaces économiques nationaux, s'approfondit et se construit l'hégémonie normative de l'expansion financière. L'acte II sera d'ailleurs celui de la globalisation financière et de ses crises. Mais l'acte II de la globalisation est surtout le catalyseur de l'émergence et, sans y voir une relation de cause à effet, de l'épousement d'une forme d'hégémonie américaine avec la prise de conscience que le pays n'a plus les ressources nécessaires pour résoudre les problèmes systémiques et globaux. La grande récession, débutée en 2007, poursuit le travail de rééquilibrage des rapports d'économie politique globale, mais ouvre sur l'acte III de la globalisation. L'acte I a été marqué par les débats sur la nouveauté du processus ou la reprise d'une tendance amorcée durant la seconde moitié du *xix*^e siècle et interrompu par la grande parenthèse (1913-1945). L'acte II a vu les débats se déplacer vers les excès et crises de la finance globalisée.

Nous formulons l'hypothèse que l'acte III est celui de la repolitisation du processus d'accumulation au travers de la montée de la problématique de la sécurité collective dans l'agenda de la gouvernance internationale. La « repolitisation » ou « renationalisation » du processus d'accumulation ne signifie aucunement un retour en arrière. L'acte III prolonge le mouvement d'intégration économique internationale qui se caractérise par la fragmentation des processus productifs, la généralisation de la production modulaire et l'émergence de réseaux régionaux de production. Cette évolution quantitative et qualitative de l'intégration a accru la vulnérabilité des économies intégrées

noie le compromis désormais structurant de l'économie politique mondiale. Ce voyage est suivi, dans un premier temps, par la première conférence globale sur l'environnement humain et le développement (la conférence de Stockholm de juin 1972) et, dans un second temps, en septembre 1973, par le lancement du cycle de Tokyo qui inscrit à son ordre du jour les barrières non tarifaires ouvrant la voie à la transnationalisation du capital productif. La « crise pétrolière » accélérera l'agenda des réformes de structure appelant par là-même l'instauration de politiques libérales.

aux chocs systémiques comme le démontre la transformation de la crise de 2007 en une grande récession. C'est pourquoi une demande pour une régulation s'inspirant de nouvelles normes collectives d'action s'est fait jour. Les rapports d'économie politique mondiale produits par l'action convergente de la grande récession, de la lutte antiterroriste et des crises énergéto-climatiques font que nombre de questions sont désormais posées et analysées comme constitutives d'un problème ou d'un enjeu de sécurité collective : libéralisation financière, migrations internationales, risques climatiques, gestion des ressources naturelles, sécurité énergétique, lutte contre les grandes pandémies, sécurité alimentaire, lutte contre la criminalité internationale, protection de la biodiversité, sécurisation des flux de biens, services et facteurs de production (travail en particulier), etc. Il en va de même de la formulation de certains enjeux en termes de guerre (guerre des monnaies, guerre commerciale, guerre contre la pauvreté, etc.)¹⁴.

L'acte III consacre l'élargissement du concept de sécurité, érigé en nouvelle norme collective contraignante, pour permettre la prise en compte de nouvelles menaces justifiant l'intervention de l'État, dans un contexte où la multiplication des échecs de marché est génératrice d'instabilité systémique et où les défaillances de marché, en termes de circulation de l'information, de prédation non concurrentielle ou d'externalités négatives nuisent à la capacité de reproduction du système¹⁵. Dit autrement, l'inscription de la fourniture du bien public global *sécurité collective*, dans le sens où elle concerne tous les acteurs du système international et que tous tireraient bénéfice de sa fourniture et donc seraient sollicités à partager le fardeau, devient un enjeu des négociations et de l'élaboration de l'architecture institutionnelle de la globalisation¹⁶.

¹⁴ Ne perdons pas de vue que cette problématisation des enjeux globaux n'est pas exempte de critiques : criminalisation des flux et des acteurs ; contrôle accru sur les citoyens, risque de recul des libertés individuelles et collectives.

¹⁵ Nous ne sommes plus dans le contexte intellectuel où J. Ikenberry [1988] pouvait affirmer, sur un sujet aussi stratégique que la politique pétrolière, que le marché constitue la solution aux problèmes des États.

¹⁶ À ce titre, la théorie des relations internationales admet l'intervention de l'État pour tout ce qui relève de la sécurité nationale et internationale. Par ailleurs, les théories de l'économie internationale et de l'économie politique internationale admettent l'intervention de l'État pour la fourniture des biens publics globaux ou internationaux. La

Dans le sillage des travaux fondateurs de B. Buzan [1998] sur l'élargissement des études de sécurité, on relèvera que le processus de sécurisation d'un enjeu signifie sa politisation et le fait entrer dans la sphère de la *high politics*. La globalisation avec son « effet corrosif » (F. Perroux) sur les formations économiques et sociales nationales devient un thème de réflexion sur la sécurisation. La problématique de la sécurisation des enjeux résulte de la convergence de trois facteurs : i) la montée des risques globaux ; ii) la prise de conscience d'un monde de ressources rares ; iii) la fin de la domination de l'Occident. Il s'agit de remplacer l'objectif de libéralisation par celui de construction d'un cadre mondial de règles du jeu intégrant explicitement les dimensions sociales, environnementales et migratoires.

Dès lors, c'est la « grammaire générative » (J. G. Ruggie, 1982) des régimes internationaux de la globalisation autour du triptyque intérêt-puissance-savoir qui doit être revue. Le chantier est immense puisqu'il s'agit d'inventer de nouvelles normes d'action collective partagées par l'ensemble ou, dans une moindre mesure, par la majorité des acteurs de l'économie politique mondiale. Mais ce chantier n'est-il pas en train de prendre forme au travers de la stratégie américaine de négociation des deux accords commerciaux transcontinentaux que sont l'accord de libre-échange Nord Atlantique et le partenariat trans-Pacifique ? Ces deux négociations contournent les « *won't do countries* » (Bello, 2005) de l'OMC (le G3) et ont un contenu essentiellement normatif basé sur la sécurisation des flux et transactions économiques. Aux réformes inabouties de procédures et de gouvernance des organisations internationales, dont l'OMC, succéderait l'agenda de la définition de la substance de nouveaux régimes. L'OMC pourrait constituer, compte tenu de la nature évolutive de ses ordres du jour et de l'existence de la procédure de règlement des différends, le forum où se solidifierait le système de régime en charge de la fourniture de la sécurité collective.

Bien entendu, l'acte III de la globalisation se situe dans la continuité des deux précédents. Il est hors de propos de faire l'hypothèse d'une rupture ou d'une déglobalisation soudaine. La spéculation *ex ante* sur la consolidation de l'agenda de la sécurisation est tributaire d'un grand nombre de variables qui le rendent hypothétique. Insistons sur trois de ces variables. La première est que la viabilité de cet agenda dépend de sa

problématisation de la sécurité collective comme bien public global rend possible son traitement par les trois corpus théoriques.

capacité à internaliser les coûts que le précédent a eu tendance à externaliser ou qu'il ne parvenait plus à internaliser (exclusion sociale, dégradation environnementale, etc.). La deuxième est le comportement des groupes sociaux dominants du système. D'une part, rien ne permet d'affirmer que l'instabilité systémique croissante restreint leur pouvoir collectif. D'autre part, les coalitions hégémoniques occidentales se caractérisent par leur incapacité à engager leurs sociétés dans un projet collectif. Elles sont ainsi incapables de défendre leur appareil productif, d'élaborer un « protectionnisme d'expansion » (J. Weiller) ou de concevoir un capitalisme de croissance dynamisé par le méliorisme social. Il semble prématuré de penser que des coalitions hégémoniques au sein des émergents puissent assurer ce rôle. La dernière de ces variables est relative au comportement de l'hégémon déclinant. Pour l'instant, la géopolitique de la crise diverge de l'économie politique de la crise, d'où l'absence d'une puissance nouvelle et agressive aux prétentions hégémoniques. La problématique de la sécurisation des enjeux est portée par l'hégémon déclinant. Or rien ne garantit que les États-Unis n'instrumentalisent pas cet agenda naissant pour prolonger leur « hégémonie exploiteuse » [Calleo, 1987] comme ce fut le cas durant l'acte II où le projet d'une nouvelle architecture financière internationale a été transformé en un dispositif d'organisation des transferts de surplus financiers vers le centre de l'économie mondiale.

Conclusion

Cette contribution visait deux objectifs. Le premier était d'expliquer la dynamique d'enlisement des négociations commerciales multilatérales. Elle résulte de la conjonction de quatre facteurs : i) un problème de définition du périmètre et de la substance de la négociation ; ii) un problème de monitoring du dispositif ; iii) un problème de leadership et iv) la crise de 2007-2008. Le second objectif était de mettre en parallèle l'enlisement de la négociation commerciale avec les évolutions à la fois de l'économie politique du développement et de l'économie politique globale. Il en ressort que le système commercial multilatéral n'échappe pas aux contradictions de la transition hégémonique. Celles-ci portent sur l'évolution des rapports de forces internes et internationaux et sur la dialectique de la gouvernance, dont la confrontation des thématiques illustre la lutte des projets hégémoniques : environnement, climat, libéralisation, régulation financière, lutte contre la pauvreté. Aux nouveaux défis transnationaux répond une nouvelle conflictualité qui,

à son tour, appelle de nouvelles normes d'action collective. La problématique de la sécurisation pourrait offrir un armistice temporaire à cette lutte. Elle laisse cependant ouverte la question des structures et complexes d'organisations gouvernementales, économiques et des institutions de marché et de leur capacité à créer les conditions d'une nouvelle expansion. Cela d'autant plus qu'à travers les processus de libéralisation commerciale et financière, dont le régime OMC est une institution essentielle, et d'intégration productive, l'agenda de la globalisation continue d'augmenter les tendances à la fragmentation sociale et d'accroître l'entropie systémique.

Références bibliographiques

- Abbas M. (2011), « Mondialisation et développement. Quelle soutenabilité au régime de l'Organisation mondiale du commerce ? », *Mondes en développement*, vol. 39, n° 154.
- Abbas M. (2006), « Les rapports Nord-Sud dans le cycle du développement de l'OMC », in Regnault H., Deblock C. (éds.), *Intégration Nord-Sud et stratégies de développement*, Athéna Editions, Montréal.
- Abbas M. (2005), « L'Organisation mondiale du commerce : l'ère des rendements décroissants », *Asymétries*, n° 1.
- Arrighi G. et al. (1999), *Chaos and Governance in the Modern World System*, University of Minnesota Press, Minneapolis.
- Arrighi G. (1994), *The Long Twentieth Century. Money, Power and Origins of Our Times*, Verso, Londres.
- Bello, W. (2005). The Real Meaning of Hong Kong : Brazil, and India Join Big Boys' Club. Focus on the Global South, 22 December.
- Benaroya F. Cling J-P. (2001), « Crise du développement et impasse des négociations commerciales multilatérales », *Revue française d'Économie*, vol. XVI, n° 2, octobre.
- Braudel F. (1979), *Civilisation matérielle, Économie et capitalisme*, Armand Colin, Paris.
- Buzan B. et al. (1998), *Security : A Framework for Analysis*, Lynne Rienner Publishers, New York.
- Calleo D. (1987), *Beyond American Hegemony : The Future of the Western Alliance*, Basic Books, New York.
- Chang, H-J. (2002). *Kicking Away the Ladder : Development Strategy in Historical Perspective*, London : Anthem Press.
- Crutzen P. et al. (2007), « The Anthropocene : Are Humans Now Overwhelming the Great Forces of Nature », *Ambio*, vol. 36, n° 8, December, p. 614-622.

- Denmark R. et al. (dir.) (2000), *World-System History : the Social Science of Long-Term Change*, Routledge, Londres.
- Grinewald J. (2012), « De Stockholm à Rio+20 : le développement soutenable à l'époque de l'anthropocène », *Économie appliquée*, tome XLV, n° 2, p. 207-277.
- Hoekman B. (2005), « Operationalizing the Concept of Policy Space in the WTO : Beyond Special and Differential Treatment », *Journal of International Economic Law*, vol. 8, n° 2, p. 405-424.
- Ikenberry J. (1988), « Market Solutions for State Problems : The International and Domestic Politics of Oil Decontrol », *International Organization*, vol. 42, n° 1, Winter, p. 151-177.
- Lee, Y-S. (2009). Economic Development and the World Trade Organization : Proposal for the Agreement on Development Facilitation and the Council for Trade and Development in the WTO. In Thomas, C. & Trachtman, J. (eds.), *Developing Countries in the WTO Legal System*, Oxford : Oxford University Press, p. 291-319.
- OMC (2004), *Rapport sur le commerce mondial*, OMC, Genève.
- OMC (2000), *Concerns Regarding Special & Differential Treatment Provisions in WTO Agreements and Decision*, WTO, Genève, février.
- OXFAM (2002), *Rigged Rules and Double Standards : Trade, Globalisation and the Fight Against Poverty*, OXFAM, Londres.
- Page S., Kleen P. (2005), « Special and Differential Treatment of Developing Countries in the World Trade Organization », *Global Development Studies*, n° 2, Stockholm.
- Pangestu M. (2000), « Special and differential Treatment : Special for Whom and How Different ? », *The World Economy*, Vol. 23, n° 9, p. 1285-1302.
- Paugam J-M. (2005), « Why and How differentiate Developing Countries in the WTO ? Theoretical Options and Negotiating Solutions », *Document de travail*, IFRI, novembre 2005.
- Ruggie J. G. (1982)
- Sachs I. (2011), « L'homme et la trajectoire du vaisseau Terre », *Recherches internationales*, n° 89, janvier-mars 2011, p. 89-89.
- Srinivasan T. N. (1998), *Developing Countries and the Multilateral Trading System, From the GATT to the Uruguay Round and the Future*, Westview Press, Boulder.
- Stevens C. (2002), « The Future of Special and Differential Treatment (SDT) for Developing Countries in the WTO », Institut of Development Studies (Ids), Sussex, *Working Paper*, n° 163.
- Stiglitz J. (2002), « Development Policies in a World of Globalization », *New International Trends for Economic Development Seminar*, Rio Janeiro, septembre 2002.

- Sutherland P. (2004), *L'avenir de l'OMC. Relever les défis institutionnels du nouveau millénaire*, OMC, Genève.
- Whang Z. K., Winters L. A. (2000), « Putting 'Hmpty' Together Again : Including Developing Countries in a Consensus for the WTO », Centre for Economic Policy Research (CEPR), Londres, *Policy Paper*, n° 4.
- Wilkinson, R. (2007). The WTO After Hong Kong. Setting the Scene for Understanding the Round. In R. Wilkinson & D. Lee, (Éds.), *The WTO after Hong Kong. Progress and Prospects for the Doha Development Agenda*, London : Routledge, p. 3-25.